



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 2 juin 2022 et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Monsieur LIEVAL Albert qui donne procuration à Monsieur Samuel IDRI
Monsieur HERLANT Patrick qui donne procuration à Monsieur SENYSZEN Daniel
Madame DUGARDIN Evelyne qui donne procuration à Madame MUSZYNSKI Géraldine
Madame FERNANDEZ Aurore qui donne procuration à Monsieur Christophe CAUX

Madame CHOUALA Saléha, absente non excusée.

Le nombre de présents est de 22, le nombre de votants 26 dont 4 procurations.

Madame BENBRAHIM Naïma est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 9 avril :

Concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 9 avril, y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je n'en vois pas

Pour : 19

Abstentions : 7

Compte-rendu des décisions :

Au niveau des décisions, par rapport à ces décisions il y a différents contrats concernant le panneau lumineux, le logiciel de dématérialisation en urbanisme, le certificat électronique pour dématérialisation des actes, le logiciel état civil-élections, l'encaissement d'indemnisation d'assurance, des conventions de stage, des conventions de mise à disposition des salles, l'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation du Foyer Jean Dugardin, convention d'honoraires et demande de subvention pour les quartiers d'été

Y a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet au niveau des décisions ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, est affiché actuellement sur le panneau le permis de construire, le panneau de dénomination des travaux « extension des sanitaires et création d'un sas d'entrée ». Donc je voudrais déjà savoir si les travaux, là, où ils en sont, est-ce qu'ils sont commencés, parce qu'ensuite il y aura, je suppose, cette autre phase suite à ces différents marchés, est-ce que vous seriez en mesure maintenant de nous donner une date de réouverture du foyer Dugardin, donc peut-être une échéance d'ici la fin de l'année, ou pas ?

Madame le Maire : Donc les sociétés ont été notifiées, donc elles avaient un mois pour répondre, là ça fait 15 jours, 15 jours ici, fin avril, donc elles ont jusqu'à fin mai pour le prendre, et après il y aura la préparation, et après il y aura l'engagement des travaux, donc on a spécifié quand même aux sociétés que la salle serait normalement relouée à partir d'octobre, et si ce n'est pas le cas, on avisera. Normalement on aimerait que les travaux se terminent pour le 30 septembre. Mais comme avec les délais, actuellement, on donne des dates mais on n'est plus certains des délais, donc c'est les délais qu'on avait en tête, et qu'on avait spécifiés.

Madame KACZMAREK : La cantine scolaire ne sera pas en place à compter de la rentrée prochaine ?

Madame le Maire : Non, ça sera toujours comme là actuellement pour l'instant au niveau de la salle Dutilleul, il n'y a pas d'ouverture du Foyer Jean Dugardin. D'autres demandes d'informations concernant les décisions ? Oui, Madame, je vais vous passer le micro quand même, Madame KACZMAREK.

Madame KACZMAREK : Merci, Madame le Maire, alors c'est juste une rectification sur la décision 32, l'occupation de la Maison pour Tous, ce n'est pas l'association des parents d'élèves mais les représentants des parents d'élèves. Il fallait juste le préciser. Et sur cette décision...

Madame MARIINI : On a mis « représentants » sur cette décision.

Madame KACZMAREK : Donc, et voilà, il n'y aura pas de communication sur la page Facebook, de toute façon, sur cette réunion ?

Madame le Maire : J'ai une question diverse en fin de Conseil. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions concernant cette décision ? Je n'en vois pas ; normalement les décisions ne se votent pas, mais avec les élus on a pris l'habitude de voter les décisions, donc qui est pour ces décisions ? 19 pour, et je pense que vous ne prenez pas part au vote ?

Pour : 19

Monsieur CAUX, Monsieur BOUYA, Madame KACZMAREK, Monsieur DORNE, Madame VETU, Madame TAHAR-CHAOUCH ne prennent pas part au vote.

Délibération n°1 : Décision modificative n°1 exercice 2022

Madame le Maire : Au niveau section de fonctionnement, concernant les dépenses :

- chapitre 011, donc 28 000 € qui concernent les articles 60618 pour 19 000 €, 6156 pour 9 000€,
- Chapitre 012, 10 110 €, donc 3 300 € pour le compte 64114, 64134, 64164 et 64171 pour le montant affiché.
- Chapitre 65, 8 175 €, donc le chapitre 6 574 : 8 175 €, chapitre 67 : 1 700 € concernant les titres en 673,
- Chapitre 022, dépenses imprévues, donc montant global 119 975 €.

En section de fonctionnement, au niveau des recettes, chapitre 73 : 167 960 €, donc qui seront dans le compte 73212, c'est la « Dotation de solidarité communautaire » qu'on aura prochainement au niveau de la CAHC. Y a-t-il des demandes... je vais peut-être continuer sur les sections d'investissement, et on pourra délibérer après. Concernant les décisions modificatives également sur les sections d'investissement concernant les dépenses, chapitre 16, donc le compte 1641, Au niveau des emprunts, donc +302 €, donc on va laisser les 302 € également sur le chapitre 2021 concernant la « plantation d'arbres et d'arbustes ». Y a-t-il des demandes d'interventions concernant cette délibération ? Monsieur CAUX ? Oui, je vous laisse la parole.

Monsieur CAUX : C'est juste plutôt une question de compréhension, si vous pouvez revenir à la diapo précédente, on avait fait la remarque la dernière fois aussi sur les précédentes DM, c'est-à-dire que quand on lit, on lit -9 000, -3 300, - 2 700, il me semble qu'à la page suivante il y a bien le + et le -. Donc pour arriver à comprendre le fonctionnement qui s'est fait en rajoutant...

Madame MARIINI : c'est deux points.

Madame le Maire : C'est deux points à la place du tiret. Ce n'est pas des « moins », c'est deux points.

Madame MARIINI : Sinon ce n'est pas équilibré entre recettes et dépenses.

Monsieur CAUX : Deux points ?

Madame le Maire : Voilà, c'est ça. Oui, c'est deux points. Maintenant 9 000 €...

Monsieur CAUX : Non mais il n'y a pas de +, il n'y a pas de -, c'est ça, parce qu'en investissement, si vous allez à la diapo suivante on met + et -, et là c'est compréhensible. C'est juste une question de compréhension qu'on avait signalée la dernière fois, et c'est vrai que...

Madame le Maire : C'est que des deux points, c'est pas des moins, voilà c'est ça, tout à fait, en fait. Il y a d'autres demandes d'interventions concernant cette décision modificative ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est pour cette délibération ?

Pour : 19

Contre : 7

Je vous remercie.

Délibération n°2 : Subventions aux associations

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à Madame BENBRAHIM.

Madame BENBRAHIM : Merci, Madame le Maire. Donc au niveau des subventions aux associations, en commission on avait voté les critères d'attribution ; je vais les énumérer. Alors le premier critère c'était le nombre de licenciés et/ou nombre d'adhérents ou de bénévoles évinos. Le deuxième critère : participation à la vie communale, minimum deux par an (donc soit le forum, carnaval, cérémonies officielles). Le troisième critère était basé sur les besoins en fonctionnement (réserves financières, budget prévisionnel de l'exercice en cours et le bilan d'activités de l'exercice précédent et l'auto-financement). Au niveau du quatrième critère c'était au niveau du bilan financier et moral de la dernière assemblée générale. Le cinquième

critère portait sur l'organisation d'événements au sein de la commune, et le dernier, le sixième, c'est la représentation de l'association de la commune au niveau de l'extérieur. Extérieur à la ville, exactement. Donc au niveau de l'instruction des dossiers, au niveau de l'harmonisation des critères, on s'est basés sur les six critères avec quatre points, donc avec les quatre points de chaque critère on arrive à une note sur 24, donc à un pourcentage applicable à la subvention, on s'est basés sur la subvention de 2020. Donc on s'est engagés avec les associations, on a rencontré chaque association, la plupart avec moi-même et Monsieur SENYSZEN au niveau des sports, donc on s'est engagés à les rencontrer pour un nouveau bilan en novembre, et je pense Monsieur SENYSZEN que ce sera un peu plus en amont pour les sportives. Donc on a entendu les revendications de chaque association au niveau de ces rendez-vous, de ces entretiens, donc le mécontentement, les critères qui allaient et qui n'allaient pas, donc on va essayer encore d'y travailler, donc voilà. Au niveau des...

Madame BENBRAHIM : Donc vous avez des questions ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame BENBRAHIM, donc c'est ce système-là qui dorénavant va faire foi pour l'attribution des subventions. Je suppose que l'année prochaine et les prochaines années, donc effectivement ce système de notation il faut le rappeler, a fait polémique, ce qui a fait d'ailleurs annuler la délibération qui était prévue lors du précédent Conseil par Madame le Maire, et suite à ça effectivement vous avez reçu les différents présidents d'associations parce qu'effectivement vous l'avez dit, il y avait un mécontentement qui s'était opéré. Il s'ensuit que suite à ces rendez-vous avec les différents responsables d'assos, certains ont pu, heureusement pour eux, renégocier, renégocier quelquefois de façon dérisoire, mais enfin ils ont réussi à avoir un petit quelque chose, ça n'a pas été le cas pour tout le monde. Moi, ce qui m'interpelle un petit peu dans les critères, je suis foncièrement contre, disons, cette évaluation scolaire, parce que là, actuellement, les présidents d'assos, on est un peu évalués comme des agents, mais les agents, en plus, ne sont pas notés. Nous, en plus, on nous met une notation, donc ça, ça m'interpelle, et d'autre part, si on veut raisonner dans l'absurde, qui dit notation dit pour une association, pour être mieux notée, il faut qu'elle s'améliore. Et pour qu'elle s'améliore, il faut qu'elle s'améliore sur certains critères. Or, d'après votre analyse, il y a des associations qui ne pourront jamais s'améliorer en fonction de certains critères. Je prends l'exemple d'associations qui ont des adhérents de l'extérieur ; ces associations ont été pénalisées, leur note a été baissée parce qu'ils ont des adhérents de l'extérieur. Moi, personnellement je considère que c'est une richesse que des associations évinoises puissent attirer des personnes de l'extérieur et que ces personnes se sentent bien. Donc là c'est tout le contraire, or, vous, vous avez considéré que ça, malheureusement, ces personnes de l'extérieur, parce qu'il y a des associations dont les membres extérieurs sont prédominants et vous, vous avez considéré ça comme un élément discriminatoire. Donc sur ce point je ne suis pas d'accord. Il y a d'autres critères également, sur le plan financier, à partir du moment où vous avez une bonne gestion, une gestion saine, comme on dit « gérer son asso en bon père de famille », on a été pénalisés pour cela. Il y a eu, vraiment, une incompréhension sur certaines notes, donc moi, je vous conseille simplement pour l'année prochaine, de revoir un petit peu votre copie, et de vous tenir au fait de ces éléments si vous voulez maintenir à tout prix le lien associatif, ici, à Evian. Et n'oubliez pas une chose, c'est que les personnes, les représentants que vous notez, ce sont des hommes et des femmes qui, pour certains depuis des années s'investissent, s'investissent avec abnégation, sans indemnité, bénévolement, au service des autres et de la vie communale. Voilà ce que j'avais à vous dire.

Madame BENBRAHIM : Je peux répondre ? Je peux reprendre le micro, s'il vous plaît ? Merci, Monsieur DORNE, pour ces explications, ces remarques. Donc il ne faut pas oublier, Monsieur DORNE, que vous avez été présent lors de la commission du 21 septembre 2020 où nous avons mis en place, ensemble, les critères ce n'est pas moi qui les ai pondus sur table, excusez-moi du terme. Laissez-moi parler s'il vous plaît, je vous ai laissé la parole. Donc vous avez été présent lors de cette dernière commission, je parle de celle de septembre 2020.

Madame le Maire : Non, non, on ne parle pas de septembre 2020, on parle de la dernière.

Madame BENBRAHIM : La dernière, vous n'étiez pas là. Donc Madame VETU était aussi présente lors de cette mise en place des critères, donc je préfère rectifier, donc nous sommes au contraire, bien sûr que c'est une richesse d'avoir des aides de l'extérieur, bien sûr mais effectivement, on n'est pas arrêtés comme vous le saviez, on a eu une commission ensemble, on en a discuté, un groupe de travail sera mis en place courant juin pour pouvoir revoir, refaire une refonte des critères pour évaluer, nous avons vu les associations, les présidents d'associations, on a été à l'écoute, on a entendu les mécontentements, on a entendu les remarques. De là va découler un groupe de travail pour pouvoir retravailler les critères, on n'est pas arrêtés sur ceux-ci, donc 2023 on n'aura pas les mêmes critères, Monsieur DORNE, vous le savez, mais je préfère le dire devant toute l'assemblée. Ensuite vous stipulez que certaines associations ont dû revoir leur dossier avec un peu de hausse, oui, nous avons revu, il y a eu une révision de dossiers puisque certaines associations avaient omis de mettre dans le dossier certaines activités de leur part au niveau de soit l'AG, soit des représentations à l'extérieur, je ne vais pas citer certaines associations, donc on a essayé de revoir certains dossiers pour pouvoir remonter même si c'était que 50 €, c'est quand même 50 €. Donc nous ne sommes pas contre les associations, au contraire, on était obligés pour qu'il y ait une équité parce qu'auparavant les subventions n'étaient pas équitables, donc on a voulu mettre en place, nous ne sommes pas la seule commune à avoir mis en place des critères ; il y a certaines communes voisines de la CAHC qui ont mis un seul critère et là c'est pénalisant pour certaines associations, je trouve. Là, nous on essaie d'en mettre quand même six, c'est vrai que le critère extérieur peut être revu au niveau de la quantité ; on a vu ça avec certaines associations où la quantité est vraiment à prendre en compte, que ce soit extérieurs ou Evinois, donc ça on l'entend bien. Donc dire qu'on est contre les associations, on est conscients que les associations, il y a des bénévoles, qu'il y a du travail...

Monsieur DORNE : Je n'ai pas dit que vous étiez contre...

Madame BENBRAHIM : Vu votre argument, ça veut dire qu'on est là pour pénaliser les associations. On n'est pas là pour pénaliser les associations, on est là pour essayer de travailler.

Monsieur DORNE : (inaudible). C'est différent.

Madame BENBRAHIM : Eh bien voilà, c'est pour ça que les critères ne sont pas arrêtés, Monsieur DORNE. On va y travailler, on va essayer de revoir pour pouvoir mettre en place une base de calcul pour pouvoir mettre tout le monde sur un ... équitable. Il n'y aura plus de discriminations entre associations « pourquoi un tel a eu plus, pourquoi un autre en a pas eu plus ». Parce que c'est quand même de l'argent public. Voilà.

Monsieur DORNE : Je suis d'accord que c'est de l'argent public mais on est un petit peu à l'école, vous avez des responsables d'associations depuis des années, et ça nous insisterons sur le fait. Lorsqu'en 2020 on a défini ces critères, on n'avait absolument pas évoqué une notation

quelconque. On avait défini des critères, on est bien d'accord, notamment pour les associations dont vous saviez pertinemment qu'elles ne participaient jamais à la vie communale, dont vous n'aviez jamais aucun retour sur leur fonctionnement, en bref que vous ne saviez pas trop ce qu'elles faisaient. Ces critères-là c'était principalement pour ces associations, et pas pour celles, laissez-moi terminer, pour celles dont vous connaissiez au quotidien leur fonctionnement, leur participation à la vie communale, et c'est le cas quand même de la majorité des associations évinouises, donc on n'avait absolument pas évoqué une quelconque notation. C'est vous qui avez décidé de noter.

Madame BENBRAHIM : Alors, pourquoi Monsieur DORNE avoir pris part au vote lors de l'avant-dernière commission et avoir voté pour ?

Monsieur DORNE : Parce que, Madame BENBRAHIM...

Madame BENBRAHIM : Parce que vous aviez vu les critères, qu'il y avait une notation...

Monsieur DORNE : Parce que, Madame BENBRAHIM, de toute façon lorsqu'on participe à une commission quelconque, on est mis devant le fait accompli. Alors, vous savez, oui effectivement...

Madame BENBRAHIM : Il ne faut pas vous énerver, Monsieur.

Monsieur DORNE : De toute façon ce n'est pas le vote en commission qui fait foi, c'est aujourd'hui, c'est le vote d'une délibération. Et vous le savez pertinemment.

Madame BENBRAHIM : En commission on est là pour travailler ensemble, Monsieur DORNE.

Monsieur DORNE : Et vous le savez pertinemment, c'est le cas pour toutes les commissions.

Madame BENBRAHIM : Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : J'ai retenu ce que vous avez dit, on n'a jamais dit que vous étiez contre les associations, le problème c'est que les associations vous les connaissez certainement mieux que moi, c'est que c'est quand même des personnes qui consacrent leur temps, leurs weekends bénévoles, sur la lecture du tableau qu'on a ici, on a 45 000 € de subventions attribuées cette année aux associations. Sur les décisions de 2020, on a exactement 63 000 €, un delta de 18 000 €. Vous venez de voter une délibération modificative en attribuant, en redonnant 120 000 € en dépenses imprévues. Pourquoi ne pas avoir mis 100 000 € en dépenses imprévues, et ces 18 000 € les remettre pour les associations pour cette année et redistribuer justement paisiblement avec l'ensemble des associations ? Il y a que 18 000 € en dépenses imprévues, ils auraient pu y passer, et là les associations auraient peut-être compris, à partir de là que vous squeezez, puisqu'en définitive vous reprenez la même délibération qu'au dernier Conseil Municipal et au final, et c'est ce que les associations perçoivent, c'est à dire qu'elles sont, elles, impactées au niveau financier, par le manque, de pratiquement 54 % de baisse générale sur l'ensemble, sur le tableau complet au niveau des subventions, et ça impacte les associations donc au final c'est quand même elles qui trinquent, et c'est malheureux parce que les 18 000 € vous auriez pu les remettre, au lieu de les mettre en dépenses imprévues et ça laissait encore 100 000 € et ça permettait pour une fois d'éteindre l'incendie et de pouvoir rediscuter calmement avec toutes les associations.

Madame le Maire : Je vais reprendre quand même les propos de ce que vous dites, Monsieur CAUX, « dépenses imprévues » on en avait déjà discuté, en fait, c'est des, comme vous dites, les dépenses imprévues ne sont pas budgétisées actuellement, je ne sais pas, on peut retrouver une facture qui nous tombe dessus, des avis antérieurs comme on a encore eu dernièrement de 2013 qui nous tombent encore dessus, mais bon, ce n'est pas grave. Ce qui me dérange un peu, on est en soutien aux associations, il n'y a pas de problème. Ce que je déplore un petit peu, c'est concernant le montant, avec les élus, on en a discuté, c'est le montant qui est attribué dès le départ. Je ne parle pas de ce mandat-ci, je ne parle pas du mandat de 2014, je ne parlais pas de mandat. Il y a un montant qui a été transmis, si je peux me permettre, au niveau des associations, mais on ne sait pas comment ce chiffre a été communiqué, donné en fait, aux associations, et ça il va falloir qu'on le voie tous ensemble, tous ensemble à ce sujet parce que pourquoi telle association elle a autant ? Le montant a été donné comment ? Il n'y avait pas de critère à l'époque. La fois où j'ai, en tant qu'élue de l'opposition, la fois où j'avais demandé, je ne parlerai pas de cette personne, mais quand j'ai parlé des critères à l'époque, on m'a dit : « Madame PETIT, on n'est pas là pour parler de critères, on est là pour servir la population. » Donc là on a essayé de mettre des critères en place, certes, certes il y a eu des couacs. Mais sachant qu'on est là pour les associations également. Donc il faut arrêter de dire que, voilà, et quand vous parlez justement de remettre ces 100 000 € aux associations, il y aura des subventions exceptionnelles, les associations sont déjà informées à ce sujet.

Monsieur CAUX : Je n'ai pas dit 100 000, j'ai dit 18 000 €.

Madame le Maire : 18 000 €. Vous parlez quand même des dépenses imprévues au chapitre 65 mais les 18 000 € il y aura des subventions exceptionnelles, il y a des associations qui sont déjà informées, elles ont des projets, donc comme Madame BENBRAHIM l'a dit tout à l'heure, les associations seront revues également, concernant également le bilan, au mois de novembre il y aura de nouveau des entretiens et par rapport aux dossiers, parce que c'est vrai qu'on s'est rendu compte que les dossiers n'étaient pas forcément remplis dans la globalité au niveau des associations et ça leur apportait des points supplémentaires. Après il y a des associations qui n'ont pas prétendu venir nous voir pour leur subvention, donc voilà, c'est leur choix, mais en tout cas à la date d'aujourd'hui, la majorité des associations sont venues voir Monsieur SENYSZEN et Madame BENBRAHIM. Donc voilà, y a-t-il d'autres demandes d'interventions à ce sujet ? Madame VETU, et après ça sera Madame TAHAR-CHAOUCH et Monsieur BOUYA. Donc Madame VETU en priorité, s'il vous plaît.

Madame VETU : Merci, donc justement pour rebondir sur le dossier de subvention, on a parlé en commission justement qu'il fallait affiner, améliorer, simplifier et pourquoi pas faire une note explicative justement pour aider les associations à remplir ce document et éviter les lacunes qui leur font baisser leur subvention. Pourquoi ça n'a pas été fait, justement, pour...

Madame le Maire : On a dit, il y a des personnes présentes, on leur a dit qu'on les rencontrerait fin d'année pour justement revoir ensemble le dossier de subvention sur deux jours. Elles vont être toutes reçues. Toutes les associations vont être reçues avec le dossier de subvention.

Madame BENBRAHIM : Et accompagnées pour faire le dossier.

Madame le Maire : Et accompagnées.

Madame VETU : Et du coup est-ce qu'il est prévu de revoir ce dossier de subvention ?

Madame BENBRAHIM : Oui.

Madame le Maire : Oui, on l'a déjà modifié, oui. Madame TAHAR-CHAOUCH, excusez-moi.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Merci, moi j'aurai juste deux questions : actuellement dans les associations, il y a l'APE du collège de Leforest, vu qu'il y a des Evinois qui sont au collège de Leforest, et du coup, là, ça m'a étonnée de ne pas voir l'APE du collège incluse dedans.

Madame le Maire : Je ne suis pas sûre, en 2020 non plus on n'a pas de demande... Mais même depuis 2020 je ne pense pas qu'on l'a.

Madame BENBRAHIM : Non, on ne l'a pas...

Madame TAHAR-CHAOUCH : Eventuellement je regarderai si jamais...

Madame BENBRAHIM : Je regarderai aussi. Moi je vais regarder.

Madame le Maire : Oui, on va vérifier.

Madame TAHAR-CHAOUCH : L'année dernière avec le Covid, je ne sais plus trop, mais je sais que les années d'avant, ils percevaient quelque chose. Ils n'avaient pas de dossier à remplir, d'après ce qui m'a été dit par l'association, c'était versé directement.

Madame BENBRAHIM : Je vais regarder et je reviendrai vers toi.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et la deuxième question, c'est par rapport aux associations sportives, alors dans mon souvenir on avait déjà parlé de l'OMS et du coup j'aimerais bien savoir où est-ce qu'en était le projet.

Monsieur SENYSZEN : Oui, pour l'OMS on avait dit qu'on allait le mettre en place, c'était pendant la campagne, et là ici avec le Covid, tout est décalé.

Madame TAHAR-CHAOUCH : On en parlait déjà... On en parlait déjà dans la mandature précédente.

Monsieur SENYSZEN : Oui mais le mandat précédent, je n'étais pas là. On en a parlé quand j'étais là. Là maintenant avec le Covid, petit à petit, on va essayer d'ici la fin du mandat de le mettre en place.

Madame KACZMAREK : D'ici la fin du mandat ?

Monsieur SENYSZEN : D'ici la fin car après on ne sait pas ce qui va se passer avec le Covid, peut-être qu'on va le mettre en route d'ici la fin de l'année.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et du coup c'est quoi les modalités en fait ? Vous avez déjà...

Madame le Maire : C'est en commission qu'on en discute.

Monsieur SENYSZEN : Ça va passer en commission pour faire déjà un bureau avec l'OMS, pour voir avec les présidents d'associations et ça on va en discuter avec eux. Maintenant on ne peut pas parler comme ça dans le vide.

Madame le Maire : On va... Ah pardon, Monsieur BOUYA, excusez-moi. Si si, excusez-moi...

Monsieur BOUYA : Merci, Madame le Maire, moi je voulais simplement revenir sur les propos à la fois de Madame l'Adjointe aux assos et de mon collègue Philippe DORNE, ce que vous

mettiez finalement en exergue c'était pas forcément les détails, dans un premier temps c'était la forme qui n'était ni faite ni à faire, avec un budget déjà voté, une délibération déjà sur table ou tirée à la dernière minute, et finalement tout un tas de négociations qui n'avaient ni queue ni tête et qui ont fini au Conseil Municipal aujourd'hui avec une augmentation d'à peine 4 000 € finalement sur ce qui avait été décidé préalablement. Donc vous estimez que rajouter 20, 30, 50 € à une association ça fait énorme mais au final c'est complètement négligeable, au final, quand on voit le travail qui est accompli, quand on voit les besoins qu'il y a au niveau des associations. Ensuite pour le fond, et pour dire finalement la réalité, Madame l'Adjointe aux associations avait expliqué, justement, un souci d'iniquité, si je me souviens bien, entre aujourd'hui et avant, je vais quand même appuyer qu'avant c'était vous, avant c'était vous pendant un mandat, déjà. Ça fait deux ans que vous êtes en responsabilité, précédemment vous étiez déjà en responsabilité donc vous êtes coupable de ce qui s'est passé, finalement. Ne venez pas aujourd'hui vous défausser en disant : « Nous voulons créer des règles pour être équitable », ça fait sept ans que vous ne les créez pas, la vérité c'est simplement que les associations aient cette diminution forte, Christophe CAUX l'a rappelé, et simplement la variable d'ajustement pour avoir un budget à l'équilibre, parce que comme on l'a dit précédemment, la commune est dans de mauvais draps tout simplement. Merci. Simplement, la démarche elle n'était pas forcément une réponse.

Madame le Maire : Quelque chose à rajouter, Naïma ?

Madame BENBRAHIM : Pas du tout.

Madame le Maire : Donc on n'a plus de remarque, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Pour : 19

7 élus refusent de prendre part au vote.

Délibération n°3 : Rénovation du court de tennis :

Madame le Maire : Donc le plan de financement est le suivant :

- Fonds PAP, le plan d'accompagnement du projet : 18 750 €
- Fédération Française de tennis : 1 200 €
- Tennis Club Evinois : 4 000 €
- Commune : 13 550 €

Donc il y aura des travaux prévus prochainement avant août pour le tournoi Gayant qui se déroule si je ne me trompe pas du 8 août au 22 août ou au 26 août, donc on a décidé également d'aider, si je peux me permettre, les associations sportives, pas tout le temps les mêmes, donc là on essaie de voir en fonction de l'état des terrains ou autres, donc cette année c'est le court de tennis donc c'est surtout pour permettre de signer différents courriers et différentes conventions avec le tennis, le PAP et également la fédé et autres pour pouvoir compléter les travaux pour qu'ils puissent se faire. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Du coup les travaux débuteraient quand ? On est quand même en juin...

Madame le Maire : En juillet.

Monsieur SENYSZEN : Au mois de juillet. Dans trois semaines normalement c'est fini.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Ça marche, merci.

Madame le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions concernant cette délibération ?
Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Vote à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°4 : Modification du RIFSEEP :

On va parler du RIFSEEP, Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Donc c'est une mise en conformité avec les dispositions légales, donc l'arrêt du versement du RIFSEEP en cas de congé de longue durée, de longue maladie, grave maladie, en cas d'absence pour un arrêt maladie, suppression de l'IFSE si arrêt de plus de 10 jours par an, l'exclusion ça sera le congé maternité, paternité et Covid. Y a-t-il des remarques concernant cette délibération ? Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Oui, sur cette modification des conditions d'attribution, on ne reviendra pas dessus, mais il y a quand même quelque chose, un mot qui me gêne, on peut comprendre que c'est dissuasif d'arrêter le versement du RIFSEEP, de l'IFSE...

Madame le Maire : De l'IFSE.

Monsieur CAUX : L'IFSE, le CIA c'est deux fois par an. L'IFSE sur des agents qui seraient en congé de maladie ordinaire, mais c'est « grave maladie » qui nous gêne beaucoup.

Madame le Maire : C'est dans le texte.

Monsieur CAUX : Sauf que c'est laissé à l'appréciation aussi de l'autorité municipale, Madame MARIINI... J'ai pris la même délibération, j'ai pas mis « grave maladie » parce que...

Madame le Maire : Je prendrai la parole juste après, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Pardon ?

Madame le Maire : Je répondrai juste après par rapport à ce que vous êtes en train de dire à Madame MARIINI.

Monsieur CAUX : D'accord, merci. C'est parce que grave maladie ça veut dire que c'est double peine pour les agents parce que malheureusement il n'y a qu'une maladie sur la liste reconnue en grave maladie donc je pense qu'il n'y a aucun agent qui souhaite avoir un cancer donc le fait de grever un agent de son indemnité, de sa prime, parce qu'il a une grave maladie, je trouve que c'est une double peine. C'est ce mot-là qui me gêne.

Madame le Maire : Donc Monsieur CAUX, je vais vous répondre, j'ai un courrier du Préfet, je vous ferai voir, concernant justement cet arrêt maladie, donc il y a une jurisprudence qui est passée en novembre 2021, si vous souhaitez le courrier, je vous le transmettrai. Non mais justement, c'est déjà passé en CT, Comité Technique, voilà, on a eu l'information, sachant

qu'on s'est renseignés quand même au niveau des communes de la CAHC, en fait on a quand même été, si je peux me permettre, pas « méchants », parce qu'il y a des communes de la CAHC à partir de zéro, c'est-à-dire s'il y a une journée de maladie, ils retirent tout, la moyenne c'est 5 à 7 jours, là on est à 10 jours par an donc je pense qu'on est pas si méchants... je peux comprendre quand vous parlez de grave maladie niveau cancer et autres, mais c'est une décision qui est prise, au début du courrier, c'est bien indiqué même les graves maladies en fait, donc on ne peut pas exclure hors congé maternité, paternité et Covid. Donc voilà, Monsieur CAUX, pour la réponse. Vous ne pouvez pas intervenir, Monsieur LIMOUSIN.

Monsieur CAUX : Pardon ?

Madame le Maire : Non, Monsieur LIMOUSIN voulait intervenir mais il fait partie du public donc il ne peut pas intervenir. D'autres demandes d'interventions ? Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Je vous remercie, Madame la Maire, je voulais simplement revenir sur ce que disait Monsieur CAUX à l'instant, si je reprends le considérant, c'est écrit : « Madame le Maire invite le Conseil Municipal à compléter la délibération susvisée « indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise, en précisant... ». Donc c'est bien vous, Madame le Maire, au côté du Conseil Municipal, qui décidez. Il ne faut pas se défaire de la loi...

Madame le Maire : Je ne me défais pas.

Monsieur BOUYA : On avait cette impression-là. Deuxième impression que j'avais c'est qu'on était dans une mairie de gauche, et en fait j'ai pas l'impression, au final. Parce que penser que ses salariés se mettent en arrêt exprès, ce n'est pas comme ça qu'on va lutter contre l'absentéisme ; c'est en créant des conditions de travail correctes pour les salariés, sans... vous hochez la tête mais tous les salariés vous disent qu'ils ne s'en sortent pas bien dans leur travail...

Madame le Maire : Je n'ai pas hoché la tête, Monsieur BOUYA, je suis en train de lire... Ah non, mais faites attention à vos remarques, quand même. Non, je n'ai pas hoché de la tête.

Monsieur BOUYA : En effet, je disais qu'il faut faire en sorte d'avoir un lieu de travail dans lequel on puisse se sentir bien, un lieu de travail dans lequel finalement on est respecté par sa hiérarchie, et ce n'est pas en tapant sur le personnel de la sorte qu'on peut s'enorgueillir d'être Divers Gauche lors des élections. Là c'est à la limite, finalement, de ce que pourrait voter Steeve Briois à Hénin Beaumont. Je vous remercie.

Madame le Maire : Alors là, un moment donné, attention Monsieur BOUYA, attention Monsieur BOUYA, je ne peux pas me faire passer comme le RN ! Attention à vous ! Attention, c'est enregistré, Monsieur BOUYA. Si je peux me permettre, Monsieur CAUX, je peux répondre ? Je vais lire le texte du Conseil d'Etat. *« Le Conseil d'Etat, dans sa décision du 22 novembre 2021, a jugé que le principe de parité s'applique également aux modalités de versement du régime indemnitaire lors des périodes d'absence pour congé longue durée ou longue maladie. Comme le prévoit l'article L243-2 du code des Relations entre le Public et l'Administration, l'administration est tenue d'abroger expressément un acte réglementaire illégal ou dépourvu d'objet, que cette situation existe depuis son édicton ou qu'elle résulte de circonstances de droit ou de fait postérieures, sauf à ce que l'illégalité ait cessé. »*

Monsieur DORNE : Quel rapport ? Il n'y a pas de rapport !

Madame le Maire : Si ! Par contre j'ai pour congé longue durée ou longue maladie.

Monsieur CAUX : Mais vous êtes autorisée, Madame le Maire, vous pouvez la modifier à l'instant T, cette délibération, juste enlever cette...

Madame le Maire : Ça a été voté en CT, je n'ai pas eu de remarque concernant les syndicats, Monsieur CAUX. Donc y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Pour : 19

Contre : 7

Je vous remercie.

Délibération n°5 : Taux de promotion :

Madame le Maire : Donc concernant les conditions de base, donc il y a les conditions de poste et d'avancement, donc on vous propose l'avancement par concours externe ou interne 100 %, l'avancement par examen professionnel 100 % et l'avancement par ancienneté 50 %. Y a-t-il des remarques concernant cette délibération ? Madame KACZMAREK ?

Madame KACZMAREK : Merci, Madame le Maire, alors si je comprends bien, avec la délibération sur l'IFSE, et notamment sur le CIA, je voulais juste poser la question des entretiens professionnels et quel impact les entretiens professionnels annuels ont sur à la fois le taux de promotion et aussi sur le complément indemnitaire annuel ? Voilà, comment vous répartissez en fonction, justement des entretiens professionnels annuels ?

Madame le Maire : Donc déjà d'un premier point, ce n'est pas moi qui fais les entretiens annuels, vous savez très bien que c'est la DGS et les chefs de services, donc niveau répartition, en fait les entretiens vont avoir lieu au mois de septembre donc là, je ne peux pas, pour l'instant, vous répondre à ce sujet, mais sachez qu'on trouvait illogique, si je peux me permettre, parce qu'il y a des personnes qui souhaitent passer des concours, même au niveau des examens professionnels, par contre c'est vrai qu'on incite nos agents à participer à des formations, malheureusement il y en a très peu, et c'est ce que je trouve un petit peu décevant au niveau de la fonction publique parce qu'on a quand même, certaines, certains agents réticents par rapport à notre demande, voilà, quand on demande « Madame le Maire, comment fait-on pour mettre un zéro dans un tableau Excel ? », c'est moi qui suis obligée d'expliquer alors je leur dis « Faites juste une formation au niveau d'Excel et vous comprendrez comment mettre un zéro en priorité dans un tableau Excel », mais c'est vrai qu'on le répète, on le répète, on le répète au niveau des agents, et malheureusement tout le monde, n'est pas...préfère avoir un avancement par ancienneté, pas par un examen professionnel ou concours. Mais par contre je sais qu'au niveau des entretiens, ça sera fait au mois de septembre, ça c'est certain.

Monsieur CAUX : Et ceux de l'année dernière ?

Madame le Maire : L'année dernière il y en a eu une partie, tout le monde n'a pas été vu parce que des personnes étaient en arrêt maladie.

Monsieur CAUX : Il n'y a pas eu de promotion.

Madame le Maire : Mais il n'y a pas eu d'impact sur le CIA, par contre, Monsieur CAUX. On n'a pas pris sur la prime CIA. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Merci beaucoup, Madame le Maire, oui, je voulais revenir sur l'avancement par concours, si j'ai bien compris finalement ça veut dire qu'en gros, si je dis une bêtise... si un catégorie C passe un concours de rédacteur, il est automatiquement pris en rédacteur en poste ici. C'est bien ça ?

Madame le Maire : Oui, s'il remplit les conditions du poste, oui, un avancement par rapport à...

Monsieur BOUYA : L'avancement professionnel, j'ai bien compris également, mais enfin l'avancement par ancienneté, c'est 50% ? Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que tout le monde n'est pas sûr finalement selon son ancienneté d'avancer, est-ce qu'il y a des critères, est-ce que c'est à la discrétion du Maire, comment ça se passe ?

Madame le Maire : Non, non. Il y aura l'avancement mais par ancienneté, mais il y en a, ils ont une prime par ancienneté mais bon, ils auront 50 % au niveau de la prime.

Monsieur BOUYA : Est-ce que c'est 50% d'une promotion ?

Madame le Maire : Je vais vous relire ce qu'on a parlé en CT parce que je n'ai pas tout détaillé en fait... Alors, là c'est les critères concernant les 50% « connaissance des savoir-faire techniques, fiabilité et qualité du travail, respect des consignes, gestion du temps, respect des obligations statutaires, adaptabilité et disponibilité, souci d'efficacité et de résultats, entretien et développement des compétences, relations avec la hiérarchie, relations avec les collègues, relations avec le public, capacité à travailler en équipe et prise d'initiatives ».

Monsieur BOUYA : Est-ce que vous pourrez nous transmettre ces critères-là ?

Madame le Maire : Oui. Oui, oui. Vous ne l'avez pas eu ? Non, c'est parce qu'on en avait parlé en CT mais je pensais que vous aviez eu l'information... On va vous les transmettre sans problème. Ça a été passé en CT au mois de février 2022.

Monsieur DORNE : On est bien d'accord, Madame le Maire, qu'on parle de promotion au grade et non pas de promotion à la prime ?

Madame le Maire : Oui.

Monsieur DORNE : Merci.

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions concernant cette délibération ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est pour cette délibération ?

Pour : 19

Abstentions : 7

Je vous remercie.

Délibération n°6 : Tableau des effectifs :

Madame le Maire : On a mis à jour le tableau des effectifs par rapport à ce qu'on dit depuis deux mandats, au niveau du CT également, donc on a revu les postes à supprimer ; en fait il y a eu trop de postes mis au tableau des effectifs par rapport aux demandes au niveau de la commune. Donc, au niveau des rédacteurs, sachant qu'il y a quand même des postes à pourvoir au niveau du tableau, il n'y a pas de souci, les personnes qui montent en grade c'est déjà prévu également dans le tableau. Au niveau Rédacteur, on a un titulaire en moins, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe : 2 titulaires, Technicien Territorial : 1 titulaire, Agent de maîtrise : un titulaire, Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe : 2 titulaires, Adjoint Technique

Principal : 1 titulaire, Adjoint d'Animation Principal 1^{ère} classe : 5 titulaires, Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe : 1 titulaire, Adjoint d'Animation : 4 titulaires, Adjoint Technique : 4 non titulaires. En vérifiant le tableau, je me suis aperçue qu'il y avait une erreur concernant la fin du tableau, si vous le souhaitez on a ressorti le tableau. Au niveau « total filière administrative », il faut compter 29 et non 30. 30 au lieu de 29 parce que sur ce que vous avez reçu c'est 29 apparemment, et c'est bien 30 au niveau des effectifs : après vous avez 26 et non 24 au niveau « total filière technique » et voilà on a bien notre total de 142 au niveau du tableau général. Y a-t-il des remarques concernant le tableau des effectifs ? Est-ce que vous voulez la nouvelle version par rapport au vote ? Donc s'il n'y a pas de remarque, on va passer au vote, qui est pour ce tableau des effectifs ?

Pour : 19

Abstention : 7

Je vous remercie.

Délibération n°7 : Création d'un Comité Social Territorial :

Madame le Maire : Donc un Comité Social Territorial commun à la commune et au CCAS. Donc c'est passé aussi au niveau du Comité Technique, donc on va passer à la fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial en matière de paritarisme, donc 3 représentants titulaires et 3 suppléants. Y a-t-il des remarques concernant cette délibération ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Madame KACZMAREK : Mais c'est sur le a) ou sur le b) ?

Madame le Maire : Les deux, en fait. Vous voulez qu'on distingue ? On va distinguer, on va distinguer. Donc concernant le Comité Social Territorial commun à la commune et au CCAS...

Monsieur CAUX : Là, c'est la délibération ?

Madame le Maire : Oui, tout à fait. Donc qui est pour cette création ?

Vote : A l'unanimité.

Madame le Maire : Je vous remercie. Et concernant la fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial, maintien du paritarisme, donc 3 et 3... Oh pardon, vous avez... ?

Monsieur CAUX : Oui, sur le b) justement, il y a des représentants élus ?

Madame le Maire : Oui.

Monsieur CAUX : Ils sont au nombre de ?

Madame le Maire : De trois.

Monsieur CAUX : Il n'y a pas une désignation des personnes ?

Madame le Maire : Pardon ?

Monsieur CAUX : Une désignation des élus, il n'y a pas ?

Madame le Maire : Ça a déjà été fait parce qu'ils sont déjà dans le CT. Ils sont dans le CT en fait, là c'est un changement donc on garde les mêmes personnes. Après par contre on a des élections en fin d'année. En fin d'année il y a des élections donc on changera peut-être en fin d'année par rapport aux élections, au niveau des syndicats.

Monsieur CAUX : Il y a qui au niveau du CT, alors, en élus ?

Madame le Maire : J'ai Madame BENGRIBA, Monsieur LESTRIEZ, et Madame LEFEBVRE, il me semble. Après il y a les suppléants, mais là ce sont les titulaires.

Monsieur CAUX : C'est dommage qu'il n'y ait pas la proportionnelle au niveau des élus, on aurait au moins nous un représentant aussi.

Madame le Maire : Ça a déjà été discuté, on ne va pas revenir sur les délibérations, Monsieur CAUX. Par contre au niveau des représentants syndicaux, là actuellement on en a trois, trois représentants : SUD, FO et CGT. En fonction des élections, on verra comment ça va se passer. Mais il y aura quand même 3 représentants. Donc on va passer au vote, pour ces représentants, qui est pour les trois représentants titulaires et suppléants ?

Pour : 19

Contre : 7

Délibération n°8 : Remboursement de la garderie et des CLSH du mercredi :

Madame le Maire : Donc il y a une somme de 41,40 € pour chacune des deux familles, je ne vais pas vous donner les noms des familles, également la somme de 123 € soit 90 € pour l'accueil au centre et 33 € pour la garderie. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Vote à l'unanimité.

Je vous remercie.

Madame le Maire : (concernant la délibération n°8) Par contre j'ai fait voter les deux en même temps mais c'est bien les 11 et 12, excusez-moi. Comme ce sont des remboursements, j'ai passé la même délibération.

Délibération n°9 : Protocole transactionnel avec le CMP :

Ensuite cette délibération, c'est le protocole transactionnel avec le CMP pour l'occupation au niveau du deuxième étage de Gino Sanna, donc il y a une régularisation du loyer, donc ce montant correspond à la somme trimestrielle de 465 € qui aurait dû être versée pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 1^{er} juillet 2022. Donc le calcul c'est 465 x 4 donc le CMP il y aura une transaction de 7 440 € les concernant. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Juste une remarque rapide, c'est juste que..... c'était 4 ans, c'est passé à 7 (inaudible).

Madame le Maire : C'est pas 7 ans, oui, c'est pour ça que je ne vous l'ai pas dit, parce que c'est 4 ans, oui, on est d'accord.

Monsieur BOUYA : Et la deuxième c'était, finalement, ça va se transformer en bail dans les mêmes conditions que...

Madame le Maire : Oui, il y aura une augmentation au niveau du montant.

Monsieur BOUYA : Trimestriel ?

Madame le Maire : Oui, toujours trimestriel.

Monsieur BOUYA : D'accord, mais on sait le montant ?

Madame le Maire : On leur a proposé, donc là on attend un retour de leur part.

Monsieur BOUYA : D'accord. Et est-ce que finalement le CMP son lieu vous le gardez à Gino Sanna ou vous préférez le transférer à un lieu...

Madame le Maire : Pour l'instant c'est au niveau de Gino Sanna et nous on souhaite les garder sur la commune mais ce n'est pas certain qu'ils resteront sur la commune, par rapport à une nouvelle structure, d'après ce qu'ils m'ont informée au niveau de l'hôpital. Il y a d'autres demandes d'interventions ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, c'est une très bonne chose d'avoir rapporté tout ça mais c'est dû à quoi, finalement, ce retard de paiement ? Ça a été dû à quoi ?

Madame le Maire : Ils ne nous payaient pas en fait, je les avais déjà relancés en 2018, 2019, 2020, enfin bref, et donc on avait toujours des personnes différentes par rapport à cette situation, même au niveau assurance, on n'avait pas forcément l'assurance adéquate en fonction des locaux, donc là on est tombés, si je peux me permettre, sur une bonne interlocutrice, et qui nous a, en fait, dirigés sur les bonnes personnes, et du coup on a pu récupérer la somme qui nous était due. On va la récupérer, parce que là on n'a pas eu la délibération, on n'a pas eu le titre, on attend cette délibération pour pouvoir la récupérer, oui. Il y a d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est pour cette délibération ?

A l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°10 : Convention avec la FECI :

Madame le Maire : Le montant de la convention se monte à 2 000€, donc que ce soit agents ou élus, peuvent bénéficier de formations à ce sujet, ceux qui le souhaitent donc il y a toujours le catalogue qui est mis à disposition dans le bureau du secrétariat et également au niveau des agents. Donc je ne sais pas s'il y a des remarques à ce sujet ? Madame KACZMAREK ?

Madame KACZMAREK : Juste pour savoir si c'était possible d'avoir un bilan annuel des formations acquises par les agents ?

Madame le Maire : Il y a très peu d'agents.

Madame KACZMAREK : Et justement, l'entretien professionnel, avec les objectifs, ce n'est pas un levier qui vous permettra aussi après de moduler éventuellement les indemnités en fonction de la participation ?

Madame le Maire : En fait c'est vrai qu'il y a des formations très intéressantes, sur ça je vous rejoins, et c'est vrai que c'est quand même dommage que les agents... Voilà, comme vous dites, par rapport aux entretiens professionnels, par rapport à ce qu'ils souhaitent également, si je peux me permettre, évoluer dans leurs fonctions, ces formations sont bien faites, et pourquoi pas, justement. Mais là, oui, Maryline, oui on pourra transmettre les éléments, mais c'est vrai qu'il y a très peu d'agents... Il y a beaucoup plus d'élus, si je peux me permettre, qui assistent aux formations, que d'agents.

Madame KACZMAREK : Merci.

Monsieur BOUYA : Excusez-moi ?

Madame le Maire : Oui, Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Finalement, il doit y avoir un loup, d'une certaine manière, est-ce qu'on sait pourquoi les agents ne se forment pas ? Est-ce que finalement la FECI propose un catalogue qui leur est adapté, j'imagine qu'un adjoint technique ce n'est pas vraiment suivi et un adjoint administratif pas forcément également, c'est pour ça que je vous pose la question.

Madame le Maire : Oui, il n'y a pas de souci. Mais on a plus justement de formations techniques qu'administratives, mais personnellement, je veux dire, c'est très ouvert au niveau des formations, ça parle de finances, ça parle vraiment de tout, donc c'est un peu surprenant qu'ils ne puissent pas aller en formation, après c'est vrai qu'il y a des agents qui le souhaitaient mais ce jour-là il y avait une restriction donc ils n'ont pas pu y aller mais malheureusement il y a très peu d'agents qui se forment à ce sujet.

Madame MARIINI : Cela est très rare. On les libère un maximum.

Monsieur BOUYA : Ça doit faire partie de son parcours comme un continuum, c'est un accomplissement personnel.

Madame MARIINI : Aujourd'hui le taux de pourcentage, on a plus d'agents de la filière technique qui suivent des formations que de la filière administrative, en fait, ça c'est une certitude, on vous donnera les chiffres exacts. Après on a aussi des formations qui ont été mises en place par l'agglomération, et ça c'est quelque chose que les agents suivent, on a parlé au niveau des commissions Menu, on a beaucoup d'agents qui ont suivi le programme VIF aussi. Mais on vous donnera des chiffres, sans aucun problème. Ils seront présentés au prochain CT donc vous aurez ça juste après la présentation du prochain CT.

Madame le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

A l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°12 : Permis de louer :

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à Madame BENGRIBA.

Madame BENGRIBA : Voilà, on a fait une demande auprès de la CAHC pour étendre le permis de louer. On a demandé d'étendre la rue Basly et la rue Zola et de leur ajouter la place Salengro, ce qui nous fait 26 rues sur le dispositif du permis de louer.

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame KACZMAREK ?

Madame KACZMAREK : En fait je pensais que le dispositif « permis de louer » c'était général, et que ce n'était pas circonscrit. Et quels sont les critères, alors, d'identification des périmètres ?

Madame BENGRIBA : C'est tous les bailleurs, on repère tous les bailleurs privés, et de là après on fait remonter à la CAHC les bailleurs. On n'a pas pu étendre tout sur Evin-Malmaison parce que voilà, c'est les critères, par contre on s'est aperçu qu'il fallait à un moment donné faire des retours de ce qu'on reçoit au niveau de l'action logement pour permettre aux locataires d'avoir un retour un peu plus digne au niveau du logement. Et on a évalué sur la place Salengro et on va étendre sur la rue Basly. Après, les critères, on peut les trouver sur le site de la CAHC avec un CERFA, il y a un passage de deux agents pour un diagnostic au niveau évaluation.

Madame KACZMAREK : Mais le risque, c'est que les marchands de sommeil ils voient justement les rues qui ne sont pas concernées et qui... non ?

Madame BENGRIBA : Après, voilà, une fois que le locataire quitte le logement, automatiquement on va faire la demande à la CAHC, la CAHC elle aussi évalue les bailleurs privés sur la rénovation de leur logement.

Madame le Maire : D'autres demandes d'interventions ? Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Oui, c'est juste pour un peu plus de compréhension. En gros, finalement, toutes ces rues qui sont en bleu font partie du dispositif « permis de louer » avec un cahier des charges précis.

Madame BENGRIBA : Tout à fait.

Monsieur BOUYA : Donc c'est plus contraignant finalement pour le propriétaire de louer, j'imagine, alors que finalement dans les rues non-quadrillées, il est libre de louer le logement s'il veut.

Madame BENGRIBA : On nous renvoie aussi des situations où on a le droit d'étendre aussi, on ne peut pas faire toute la commune, et on ne peut pas faire toute la ville.

Madame le Maire : Alors, si je peux me permettre, les bailleurs sociaux sont soumis de droit, en fait, c'est vrai que quand on voit les... Non non non, ça c'est les bailleurs privés, en fait. C'est les bailleurs privés, ça.

Monsieur BOUYA : Ça crée une situation finalement un peu discriminante d'une certaine manière.

Madame BENGRIBA : Ça va peut-être parce que ça date depuis 2021, certainement que d'ici quelques années, toutes les communes seront concernées et toutes les rues seront concernées aussi. Ça, c'est vraiment un nouveau dispositif qui se met en place, on a quand même une dizaine de communes qui adhèrent au dispositif ; ce n'est déjà pas mal, au niveau des 14 communes.

Monsieur BOUYA : Mais dites-moi, par contre je crois que finalement, parce que si je me souviens bien, avec la prochaine réforme gouvernementale à partir du 1^{er} janvier 2023, je crois que les bailleurs privés doivent respecter toutes les dernières normes, au final, et à ce moment-là, ce sera généralisée au final, non ?

Madame BENGRIBA : C'est un peu différent.

Madame le Maire : Oui, je pense qu'on en reparlera quand les textes seront sortis. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Vote : à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°13 : Avis sur la cession de logements sociaux par Maisons & Cités :

Madame le Maire : Donc cette délibération c'est un avis sur la cession de logements par Maisons & Cités. Ce n'est pas la première fois qu'on voit ce genre de délibérations, donc là ça concerne le logement sis 94 Cité Cornuault. Donc y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Et donc c'est bien 94, Cité Cornuault et non 94, rue Zola. C'est 94 Cité Cornuault et non Zola, c'est parce que par rapport à l'envoi qui vous a été fait, c'est marqué Zola et c'est Cité Cornuault.

Monsieur BOUYA : C'est rue Méresse, précisément.

Madame le Maire : Oui, sauf qu'ils précisent, c'est Cité Cornuault et pas Méresse. Je vous rejoins, Monsieur, à chaque fois, on a, par rapport à cette rue Zola, et la Cité Cornuault, on pose tout le temps la même question, mais voilà, c'est rue Méresse, mais sur ce document administratif de Maisons & Cités c'est marqué Cité Cornuault. Donc je ne vois pas de demande d'intervention, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Vote : à l'unanimité.

Je vous remercie.

Questions diverses :

Madame le Maire : Donc on va passer aux questions diverses par le groupe Agir Ensemble, donc je vais prendre la parole sur la sécurité, comme Monsieur LIEVAL n'est pas disponible.

Sécurité :

Donc concernant la signalétique « participation citoyenne » qui est apparue, notamment rue Lamendin, une fois la convention dûment signée, ladite signalétique sera déployée aux entrées de ville. Pour votre information, suite au report, notamment en lien avec les périodes de réserve, la signature de la convention est prévue le 22 juin, donc le dispositif sera réellement implanté sur la commune et les référents seront reçus au commissariat d'Hénin Beaumont.

Communication :

Madame le Maire : Concernant la communication, je laisse la parole à Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE : Concernant la question sur la présence du podium, vous interpellez en communication sur la présence du podium lors de la fête des écoles ; je vous confirme que chaque école élémentaire qui en a fait la demande, peut disposer d'un podium.

Madame le Maire : Monsieur VASSEUR, concernant la prochaine...

Monsieur VASSEUR : Oui, concernant votre mail du 26 mai...

Madame TAHAR-CHAOUCH : Vous n'avez pas répondu à la question, excusez-moi... La question 1, c'est pas la question, en fait. Je me permets, parce que là quand même, il y a une grosse différence entre ce que Madame LEFEBVRE a dit et ce qui a été demandé.

Monsieur VASSEUR : Oui mais l'essentiel étant que les écoles disposent d'un podium si elles l'ont demandé.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Mais non, ce n'était pas ça, ce n'était pas la question. C'est au niveau de l'entretien du podium.

Monsieur VASSEUR : Oui, l'entretien du podium. C'est quand même bien ça quand même. Je vais relire la question, si vous voulez bien. *« Pourquoi le podium de la ville n'a été monté que fin mai pour vérifications et passage d'expert, quelques jours avant la demande d'installation, alors que vous êtes informés des kermesses dans les écoles depuis le début du mois d'avril ? Cela aurait évité de devoir chercher en urgence et en catastrophe un podium à emprunter. »* Alors, ce qu'il faut préciser, c'est que, finalement, les écoles disposent d'un podium, c'est là l'essentiel.

Monsieur DORNE : C'est la problématique du contrôle qui était...

Monsieur VASSEUR : Oui. C'est la problématique du contrôle, je pense, qui sera revue pour l'année prochaine.

Monsieur BOUYA : C'est ça le problème, c'est que ce n'était pas revu pour la fois prochaine.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Ça a été fait à la dernière minute.

Monsieur VASSEUR : Voilà, je vais répondre à la deuxième question qui concerne le mail du 26 mai, dont l'objet était le non-respect de l'encart de l'opposition dans Evin Info, une réponse vous sera donc prochainement adressée.

Monsieur BOUYA : Mais c'est quoi la question ?

Monsieur VASSEUR : La question, je viens de le dire, c'est concernant votre mail du 26 mai dont l'objet précisait le non-respect de l'encart de l'opposition dans Evin Info.

Monsieur BOUYA : Donc il n'y a pas de réponse.

Monsieur VASSEUR : Si. Il y a une réponse qui vous sera apportée prochainement.

Madame le Maire : Oui, Monsieur BOUYA.

Monsieur BOUYA : (inaudible)

Monsieur VASSEUR : Une réponse écrite vous sera adressée prochainement.

Madame le Maire : Vous m'interpellez à nouveau sur le rôle des commissions. Je vous invite à relire le règlement intérieur et à ne pas hésiter à vous renseigner auprès d'autres collectivités. Les commissions à Evin-Malmaison, comme dans de nombreuses communes de France, sont des organes consultatifs dont l'objectif est de préparer les délibérations du Conseil Municipal.

Il s'agit d'un lieu de discussions et de débats auxquels vous n'avez pas assisté en vue de ce Conseil Municipal.

Donc je vais laisser la parole « propreté et environnement » à Monsieur FAUQUEMBERGUE.

Propreté et environnement :

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Oui, vous invoquez une discordance dans les propos tenus par la commune sur le PIG Métaleurop. Je vous invite à relire attentivement ce que vous mettez en avant car vous interprétez une donnée factuelle avec une opposition politique. En effet, dès le lendemain de la réunion publique, la commune a indiqué qu'il ressortait de l'enquête que le bitume ne présente pas de risque particulier, contrairement à la cour de l'école Dolto. La position de la commune n'est pas de minimiser mais de prendre les décisions qui s'imposent, au vu des éléments en sa possession.

Concernant l'entretien du cimetière, ce dernier a été réalisé avant votre intervention, dès la semaine dernière. Il est certain qu'il est en cette période estivale où s'alternent pluie et soleil, difficile de pallier à l'absence de plusieurs agents ; il en sera de même pour l'impasse Zola.

Madame le Maire : (A Monsieur FAUQUEMBERGUE) Et niveau commerce, tu peux répondre également ?

Monsieur FAUQUEMBERGUE : *« Pouvez-vous nous indiquer le tarif des commerçants qui passerait de 3 à 10 € ? »* Je ne sais pas à quoi vous faites allusion, les tarifs sont délibérés en Conseil Municipal. Le dernier en date est du 8 décembre 2021, indique un tarif de 3 € pour les commerçants ambulants dans le cadre du marché municipal ou présents de manière hebdomadaire à 3 € par jour inchangés depuis 2021.

Travaux :

Madame le Maire : Donc je vais reprendre pour les travaux, comme Monsieur LIEVAL n'est pas là. Donc concernant les travaux, vous nous interpellez sur les trottoirs rue Lamendin au niveau du stade : en effet il s'agit d'une spécificité technique, c'est une plaque qui doit être réalisée sur mesure. Donc nous sommes en attente mais le nécessaire sera fait.

« Pouvez-vous nous indiquer où en est le projet d'une aire de jeu rue Simone Veil ? Les habitants sont en attente de votre retour sur le sujet. » N'ayant pas été particulièrement sollicitée sur ce sujet, nous n'avons pris et ne prenons aucun engagement sur ce sujet.

Concernant le bruit occasionné par un chantier les nuits du 25 et 26 mai rue Jean Jaurès, j'ai sollicité les entreprises sur la situation des administrés mais la commune n'a pas été informée préalablement.

Concernant l'état de la rue Bizet, les discussions sont en cours avec Maisons & Cités. Concernant la rue Zola, une rencontre est prévue prochainement avec les administrés.

Vous indiquez que certaines personnes ont exprimé la demande de se rendre aux bureaux de vote et qu'il n'a pas été donné suite. Je démens complètement cela. Il a été donné suite pour les élections présidentielles à toutes les demandes, et il en sera de même pour les législatives.

Vie associative :

Madame le Maire : Concernant la vie associative, je vais laisser la parole à Madame BENBRAHIM.

Madame BENBRAHIM : Merci, Madame le Maire. Vous évoquez le courrier reçu par les associations sur l’affichage sauvage dans la commune. En effet, il leur a été demandé de retirer, une fois les manifestations passées, de retirer leurs pancartes, leurs affiches, systématiquement puisque ça n’est pas fait.

Monsieur DORNE : C’est la formulation du courrier qui n’a pas été bien faite, si je peux me permettre. Ce n’est pas précisé que c’est le retraitage de l’affichage après l’évènement. Il aurait peut-être fallu, effectivement, rajouter ça. C’est pour ça que beaucoup de présidents d’associations ont compris que, effectivement, ça peut bloquer par rapport à l’affichage.

Madame BENBRAHIM : C’est logique, c’est retiré après l’évènement, Monsieur DORNE. Alors, au niveau du barbecue, vous nous sollicitez par rapport au barbecue. Effectivement, le barbecue ne répondant plus aux normes de sécurité, il n’est plus prêté à aucune association car là, il s’agit de la responsabilité de Madame le Maire, des présidents d’associations, que la municipalité ne souhaite plus le prêter. Au niveau du prêt de matériel, la commune met tout en œuvre pour satisfaire les besoins des associations pour leurs manifestations, et nous les invitons à faire part, le plus en amont possible, de leurs besoins et leurs demandes. Il est certain que la municipalité est ravie que la vie associative puisse reprendre et que les Evinoises et Evinois puissent se retrouver autour des fêtes et cérémonies.

Madame le Maire : Donc voilà pour les questions diverses, bien que moi j’ai d’autres points également à vous présenter, je vais laisser la parole à Madame BENGRIBA à ce sujet.

Madame BENGRIBA : Voilà, Maisons & Cités vont réhabiliter la Cité Cornuault, en 5 zones, il va y avoir une réunion d’information collective qui aura lieu le 30 juin pour informer tous les locataires et l’organisation de ce gros chantier parce que ça va être un très gros chantier et il va certainement y avoir des opérations tiroirs, un premier diagnostic au niveau du domicile. Il va y avoir, si c’est des petits travaux, le locataire pourra rester dans son logement, si c’est des gros travaux, il y aura une opération tiroir. Et ça devrait débuter en 2023.

Madame le Maire : Et je vais préciser quand même, par rapport à ça, ça concerne pour l’instant les tranches 1 et 2. Donc tout ce que vous voyez en bleu et en rouge sur la droite. Donc là ça va être, voilà, des travaux de rénovation.

Le prochain slide, s’il vous plaît, là ça va être la participation citoyenne, je vous l’ai dit tout à l’heure, donc la signature aura lieu au commissariat le 22 juin. En mairie, pardon, ce n’est pas au commissariat, parce que c’est autre chose, c’est le GPO qui est au commissariat, excusez-moi. Donc en plus, par rapport à ce que je vous dis, la mise en place d’un groupe partenarial avec le GPO opérationnel pour la sécurisation lors des entrées et sorties de l’école Blum, donc il y a eu une réunion hier à l’initiative des forces de police associant le directeur, les parents d’élèves et la municipalité. Donc concernant également le prochain slide, c’est le PIG Métaeurop. Donc c’est en cours, il y a eu plusieurs réunions avec les services de l’Etat et la CAHC et il y en aura une prochainement à la fin du mois. On reviendra vers vous pour plus d’informations.

Et ensuite, je vais parler, c'est de l'agenda. L'agenda, donc le 18 juin il y aura la cérémonie officielle à 11h30 en mairie, le 2 juillet les Quartiers d'Eté l'après-midi au stade, et le 14 juillet, cérémonie, spectacle, et feu d'artifice. Il y aura également un dépôt de gerbe le 14 juillet, les invitations vous seront adressées.

Donc le Conseil Municipal étant fini, je vous remercie pour votre attention, je lève la séance. Merci à vous.

La séance est levée à 20h25.